

MAIRIE DE GOURBERA
DEPARTEMENT DES LANDES – ARRONDISSEMENT DE DAX
SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2022 à 19h30

Sous la présidence de Philippe Castel, Maire.

<p><u>Présents</u> : Philippe Castel, Jean-Pierre Courrèges, Caroline Dupouy, Jean-François Dussarrat, Marie Lapébie, Elsa Léglize, Alex Maury, Dominique Oréa, Marc Pérol, Max Rossetti.</p>

<p><u>Absent(es) excusé (es)</u> : Anne-Marie Detouillon</p>

<p><u>Absent(es)</u> :</p>

<p><u>Procurations</u> :</p>

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-François Dussarrat

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 28 juillet 2022

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2022

1- DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'amender le compte 6411 (personnel) pour l'exercice 2022. Le montant estimatif des charges en début d'exercice doit être réajusté.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

6411 (012) : Personnel titulaire	+ 3 500,00 €
6558 (65) : Autres contributions obligatoires	- 3 500,00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative.

2- TARIF SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa réflexion d'augmenter le tarif de location des salles municipales. Cette augmentation peut se justifier d'une part par l'apport de prestations supplémentaires (réfrigérateurs supplémentaires, barbecue, congélateur), d'autre part par les coûts de l'énergie en forte augmentation. Les membres du conseil sont en accord avec Monsieur le Maire sur l'augmentation des tarifs

Il est décidé à 9 voix pour et 2 contre de fixer les tarifs suivants :

Salle des fêtes et la Grange

Prix de la location pour les habitants de Gourbera : 130 €

Pour les personnes extérieures de la commune : 500 €

Monsieur Jean-François Dussarrat, 1^{er} adjoint, propose d'instituer une location gratuite, 1 fois par an, pour les conseillers municipaux, par égard à leur investissement personnel dans la vie communale. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

3- TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'enquête réalisée auprès des parents début juillet 2022 sur leur besoin de transport scolaire pour les écoles maternelles et primaires d'Herm et de Saint Paul les Dax.

Le Grand Dax qui a la charge d'assurer le transport scolaire pour les enfants domiciliés sur l'agglomération stipule dans son règlement, qu'un service sera maintenu si au minimum 4 élèves ayants droit y sont inscrits, et sous réserve que les effectifs prévisionnels soient stables ou en croissance sur les 3 années à venir.

La commune adressera un courrier à Monsieur le Président de l'agglomération du Grand Dax en listant les besoins des familles de Gourbera en matière de ramassage scolaire. Une étude sera alors entreprise par les services du Grand Dax et déterminera les solutions qui peuvent être apportées.

4- GRATUITÉ POUR LES BUS DES PERSONNES AGEES DE PLUS 80 ANS ET CELLES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Le Grand Dax a mis en place un nouveau service dédié aux personnes à mobilité réduite et à celles âgées de plus de 80 ans.

- **Pour les plus de 80 ans** : le bus vient chercher la personne à domicile et le dépose à des arrêts spécifiques dans Dax ou Saint Paul Les Dax.
- **Pour les personnes à mobilité réduite** : le bus prend en charge la personne à son domicile et le dépose à l'adresse souhaitée.

Le tarif des billets est de 1€ (valable 1h). L'utilisateur peut s'abonner par carte de 10 voyages à 6 €.

Monsieur Le Maire propose que la commune prenne en charge le coût du transport. Cette aide s'adresserait à une quinzaine de personnes sur la commune.

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 voix contre décide que la commune prendra en charge les frais de transports des personnes âgées de plus de 80 ans et celles à mobilité réduite utilisant le service de transport de substitution du Grand Dax. Les modalités de la prise en charge seront votées lors du prochain conseil.

5- IMPLANTATION PYLÔNE TÉLÉPHONIE TDF PARCELLE A47

Monsieur le Maire rappelle que Gourbera bénéficie du programme de couverture ciblée par arrêté ministériel du 01/02/2022. TDF, en charge de l'installation du pylône a sélectionné, en accord avec Monsieur le Maire et ses adjoints, la parcelle A47 comme lieu d'implantation.

Le 01 septembre, Monsieur le Maire a fait une offre à TDF pour l'achat ou la location de la parcelle A 47 d'une surface de 500 m².

- Vente de la parcelle pour un montant de 60000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

- Location de la parcelle pour un montant de 4700€ annuel avec révision annuel du loyer indexé sur l'indice INSEE.

Monsieur le Maire justifie ce prix car TDF projette d'installer à son bénéfice des panneaux solaires sur cette parcelle, en supplément du pylône.

Le 05 septembre, TDF a, pour sa part, fait la proposition suivante :

- Proposition d'achat de la parcelle de 500m² à 15000 €
- Pour la même parcelle mais d'une surface de 160 m², le montant proposé est 10000€ (un nouveau bornage sera fait en ce sens).

- Si l'option de la location est retenue, pour 500m², TDF propose un loyer de 1000€ par an avec un bail d'une durée de 20 ans et indexation fixe à 1%.

Monsieur le Maire indique son mécontentement sur la tournure de cette transaction. Les offres sont basses et ne correspondent pas aux prix pratiqués par les communes environnantes. Le conseil municipal décide de maintenir la proposition présentée par Monsieur le Maire et de continuer la négociation.

6- AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire présente les deux scénarios d'aménagement du bourg élaborés par Monsieur Samazuzu, architecte.



Projet n°1



Projet n°2

Le projet n°2 présente l'intérêt d'être moins minéralisé et offre davantage d'espace autour des futures habitations. Monsieur Pérol s'inquiète du manque d'harmonie qui peut découler de cet ensemble si les

maisons sont construites et clôturées de manière différentes. Monsieur le Maire précise qu'un cahier des charges sera fixé par l'opérateur afin de préserver l'unité du site.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur le projet qu'ils retiennent, ce qui permettra à la Satel de construire une étude financière sur cette base d'aménagement.

Le projet numéro 2 est retenu par l'ensembles des conseillers.

Une présentation globale du projet à l'ensemble du conseil se déroulera en présence de l'architecte. Il reste à déterminer la date.

7) AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ VOIRIE

Le problème de sécurité routière dans le bourg avait été abordé lors du conseil municipal du 30 juin 2022. Comme il en avait discuté lors de la séance, l'implantation de chicanes semblait la meilleure solution pour faire baisser la vitesse dans le bourg.

Monsieur le Maire présente le devis pour la mise en place de ce type d'équipement. L'installation de 2 unités revient à 1790 € HT. Au moins 3 panneaux de signalisation seront également à prévoir dans la dépense. Il est envisagé d'en poser sur la route communale de Laluque. Madame Elsa Léglize est chargée de recueillir l'opinion des habitants du quartier afin de déterminer l'endroit le plus efficace pour ralentir les automobilistes à l'entrée du bourg. L'avis du service voirie du CAGD restera prioritaire sur l'emplacement final.

Concernant la RD150, au niveau du quartier Pilé, le département est le seul compétent pour l'aménagement de voirie. L'UTD sera consulté pour avis sur les possibilités d'installation de chicane sur la route départementale. Pour la RD342, aucun aménagement ne démarrera avant la finalisation des travaux du futur lotissement. Il est nécessaire que l'enrobé de la route soit refait avant toute installation.

8) MACHINE À GLAÇONS

Monsieur le Maire soumet l'idée d'achat d'une machine à glaçons pour équiper la salle « la grange », afin de compléter l'équipement lors de la location.

Le prix d'une machine professionnelle est d'environ 2000€. Monsieur le Maire propose de se tourner vers un achat d'occasion. Les conseillers municipaux estiment que le coût est élevé et qu'il est préférable de choisir cette option.

9) DEVIS IVECO

Monsieur le Maire explique que l'embrayage est à refaire ainsi que divers entretiens sur le camion Iveco. Un devis a été réalisé auprès du garage Miklie Castets pour un montant de 2700 € environ

Faut-il remettre en état ce véhicule et l'équiper de ridelles ou bien envisager d'autres options :

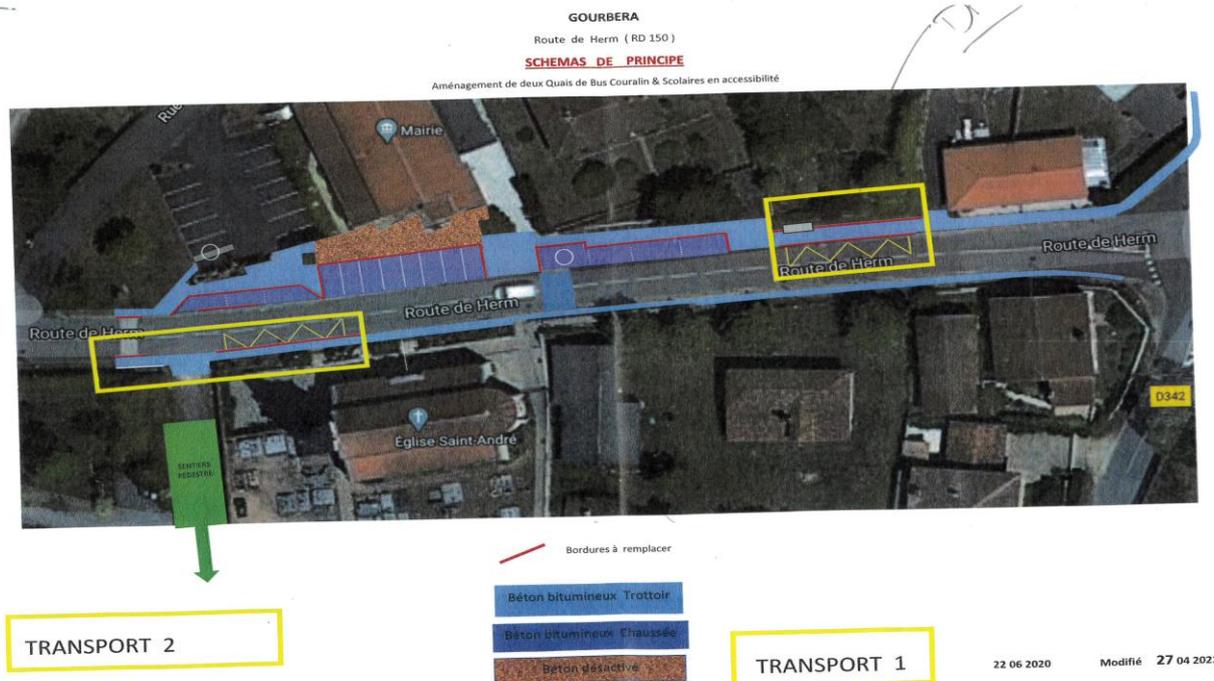
- Achat d'un véhicule utilitaire et location saisonnière d'un camion auprès d'un prestataire,
- Achat d'un camion ou location longue durée,
- Équiper un véhicule d'une remorque pour les travaux de taille des arbres,

La location temporaire d'un camion auprès d'un prestataire semble convenir le mieux au regard de l'utilisation annuel de ce type de véhicule.

Les adjoints vont réfléchir sur l'opération la plus favorable à la commune et feront part de leur décision.

10) TRAVAUX VOIRIE ROUTE DE HERM

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés par l'agglomération du Grand Dax, route de Herm.



Les deux arrêts de bus sont aménagés en accessibilité. Le plan présenté est légèrement modifié car les 2 arrêts seront placés face à face ; le bus restera sur la chaussée lors de la desserte.

Différents types de bétons sont employés de façon à rendre un aspect esthétique à cet ensemble. La rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite a dû être déplacée afin de respecter le niveau de pente réglementaire. Un sentier piéton est également créé, coté église et cheminera derrière celle-ci.

Il est prévu d'installer des jardinières pour végétaliser l'ensemble. La plantation d'arbres sera proscrite car les racines causent de trop importants dégâts sur les trottoirs. L'équipement en mobilier urbain sera quant à lui pensé après l'achèvement des travaux.

Le panneau publicitaire coté parking sera déplacé afin de dégager la vue. Le conseil départemental devra refaire l'enrobé de la route.

Le coût de cet aménagement s'élève à 70000€ et est financé par l'agglomération du Grand Dax. À l'occasion de ces travaux, les murs de soutènement du parking et ceux derrière la salle municipale sont réalisés en parpaings. Ces frais supplémentaires seront pris en charge par la mairie.

11) QUESTIONS DIVERSES

- Bail locataire

Un locataire de la commune demande le changement de titulaire, de son contrat de bail. Le Conseil Municipal, après l'étude du dossier, ne peut répondre favorablement à cette demande. La municipalité, consciente des difficultés que traverse la locataire propose à celle-ci de réaliser un contrat de colocation afin d'alléger ses charges de location.

- Parcelles forestières.

Monsieur le Maire souhaiterait agrandir le domaine forestier communal et a identifié des parcelles forestières de propriétaires privés, susceptibles d'être rachetées en limite des parcelles

communales. Monsieur le Maire demandera à Madame Héloïse Fournier de fournir une estimation sur la rentabilité d'une éventuelle acquisition.

- **Boîtes aux lettres en batterie**

Monsieur le Maire constate que les bas cotés et les espaces verts sont abîmés par le passage du du véhicule du facteur dans le village. Il soumet à l'assemblée l'idée d'installer des boîtes aux lettres en batterie à l'entrée des lotissements existants de Gourbera. A ce jour, il n'y a pas d'obligation pour ce type d'installation. Seuls les nouveaux lotissements seront tenus de s'équiper de blocs. Les conseillers municipaux reconnaissent les problèmes existants par ce type de distribution du courrier mais trouvent ces installations inesthétiques et malcommodes. Ils ne sont pas favorables à leur installation aux anciens lotissements.

- **Journée Citoyenne**

L'association le Gag et la municipalité organisent la journée citoyenne dimanche 23 octobre 2022. Les habitants de Gourbera sont invités à contribuer au nettoyage de la commune de 10h00 à midi. À l'issue de la matinée, les participants se réuniront autour d'un pique-nique. La municipalité offrira le vin et le fromage. Monsieur le Maire invitent les élus à participer à cette journée.

- **Marché de Noël**

Le Gag renouvelle la tenue d'un marché de Noël à la Grange. La date retenue est le 11 décembre, sous réserve de modification ultérieure.

- **Goûter de Noël**

L'épisode Covid semblant derrière nous, la municipalité renoue avec le traditionnel goûter des enfants et des aînés, le samedi 17 décembre à partir de 16h00, à la salle des fêtes. Un message sur Facebook sera posté pour inviter les parents à faire recenser leurs enfants âgées de 10 ans maximum, auprès de la mairie. Le même budget que 2021 est alloué pour les cadeaux et les colis.

- **Vente parcelle Consorts Legros/Commune de Gourbera**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a reçu en date du 27/09/2022 le projet d'acte de Maître Duplantier se rapportant à l'acquisition de la parcelle C172. La procédure semble suivre son cours.

- **Food Truck**

La mairie a reçu une nouvelle demande d'emplacement de Food Truck. À ce jour, la société LMT bénéficie déjà d'un emplacement le samedi soir, place du centre bourg. La mairie informera le demandeur sur l'indisponibilité à ce jour de ce créneau.

Séance levée à **21h56**

Le secrétaire de séance,

Jean-François Dussarrat.